

Avenant N°2
Modification des Instructions de course de
l'ALBA CUP

Le 24-06-2022 à 11h00

Correction Article 10.2

Marques d'arrivée : un pavillon bleu envoyé sur le bateau comité mouillé devant la Gravette et une bouée jaune (A) ~~pouvant montrer un éclat lumineux de couleur orange~~ (voir article 10.3 pour l'éclairage de nuit) qui sera laissée à tribord et dont la position approximative est 43°35',08 N et 007°08',15 E. En cas de mauvais temps, l'extrémité gauche de la ligne d'arrivée sera matérialisée par un mat portant un pavillon bleu sur le parking de la Gravette.

Modification article 16.3

Temps limite pour virer la marque de St Tropez : ~~08h00~~ 10h00 le dimanche matin

Précision article 19.1

Lire « l'heure estimée du passage à la marque [...] est celle où le concurrent relève cette marque dans le zéro »

Ajout nouvel article 14.2

A à l'approche de la ligne d'arrivée, les concurrents devront signaler par V.H.F. au Comité de Course le numéro de voiles et le nom du bateau. Au passage de la ligne, ils se signaleront par tous moyens (V.H.F., portée de voix, éclairage des voiles, ...)

Le Comité de Course, le 24 juin à 11h00

G. Escalier